

PURPLE PROSE 4

Purple Bustes



Kerri Scharlin a récemment exposé son travail dans trois galeries à New York, montrant ainsi les différents aspects d'une recherche qui tourne autour de l'identité. Chez Postmasters, il s'agissait d'une série de portraits-robots effectués par les services de police, réalisés à partir de descriptions de l'artiste données par une dizaine d'amis. Les pastels exposés chez David Zwirner rendaient compte de différents instants de la vie de l'artiste. Pour leur réalisation, Kerri Scharlin s'est adressée à des dessinateurs professionnels qui suivent les procès à huis clos. Une autre série de travaux exposait les graphiques résultant de l'évaluation intellectuelle de l'artiste par les tests de coefficient intellectuel, ainsi que de différentes analyses médicales. A ces trois approches de son identité vue par d'autres, l'artiste ajoute une série de nus en terra cotta sculptés par des étudiants des beaux-arts, pour lesquels elle a posé dans son atelier. Comment se définit-on dans le



système social, quelles sont les clés de la communication avec l'Autre, telles sont les questions que pose Kerri Scharlin.

Les divers formes que Kerri Scharlin a sollicité pour la réalisation de ses oeuvres récentes tendent à démontrer que des

Kerri Scharlin

visions supposées objectives forment un kaléidoscope au travers duquel il devient fort difficile d'appréhender sa personnalité. Pas un portrait robot ne correspond au faciès "original", bien qu'il soit possible de discerner dans certains des éléments physiques reconnaissables ; il en est de même pour les croquis des dessinateurs judiciaires. Quant aux différentes courbes rendant compte des mesures d'intelligence ou de l'état physique de l'artiste, il est bien clair qu'elles n'aident en rien à la compréhension de son individualité. A un autre niveau de lecture, intervient la réflexion sur ce qui définit l'auteur d'un travail. Peut-on parler d'imposture, ou d'usurpation d'identité? Toutefois l'identification de l'autre reste possible dans le travail de Kerri Scharlin : certains de ces dessins sont signés de la main du réalisateur, ou de la réalisatrice de son projet, celle ou celui qui définit la forme de son travail.

Dans certains de ses travaux, l'artiste se réapproprie la réalisation du travail de l'autre par le biais de la photographie, et, le cas échéant, de l'agrandissement, comme pour signifier la trace de sa "main", sa propre intervention qui justifie sa signature : dans d'autre, le doute subsiste, puisque, par exemple, les croquis des dessinateurs judiciaires sont présentés tels quels. On entrevoit la question sur l'éventuelle limite de la notion de l'artiste concepteur, qui peut revendiquer comme sien(ne) le travail d'un(e) autre.

Benjamin Weil